



Mai 2016

Lettre d'information FO n°27 : **ONEMA / ONCFS / Agence des aires marines protégées / Parcs Nationaux / Conservatoire du littoral / Agences de l'eau**

Agence Française pour la Biodiversité et mutualisation des SD : La création de l'AFB avance toujours dans le flou le plus total. Que ce soit au niveau des Agences Régionales ou de la mutualisation des SD. De plus, la Ministre refuse toujours d'indiquer la localisation du siège alors que les incidences sur les agents des sièges sont importantes.

Consulter l'article sur les ARB [ici](#)

Le compte-rendu FO de l'audience avec la Secrétaire d'Etat [ici](#)

Le compte-rendu FO du comité technique commun AFB [ici](#)

La réponse de la DRH du MEEM suite à nos premières revendications sur le document cadre [ici](#)

Mobilisation des #AgentsEnvir : Plusieurs mobilisations ont eu lieu dans le cadre de l'intersyndicale Environnement. En particulier le blocage du permis de chasser et la journée rivière verte.

Télécharger le communiqué sur le blocage du permis de chasser [ici](#) et le bilan [ici](#)

Télécharger le communiqué sur l'interpellation de la Secrétaire d'Etat au congrès de RNF [ici](#)

L'action des agents de l'Onema lors du séminaire de cohésion de la DR Rhône-Alpes [ici](#)

Le lancement de l'action sur les données du suivi grands prédateurs [ici](#)

Le communiqué sur la journée verte [ici](#) et le bilan [ici](#)

Et toujours, toute l'actualité sur la mobilisation [ici](#)

Corps de l'environnement ATE/TE : Plusieurs bouleversements vont toucher prochainement les statuts et les rémunérations ATE et TE. Il y a tout d'abord la réforme de la catégorie C avec la disparition d'un grade. Cette modification de grille conduira aussi certains agents à refuser une promotion en catégorie B car ils pourraient y perdre. Parallèlement, les primes des ATE/TE vont être bouleversée avec la mise en œuvre d'un nouveau dispositif (RIFSEEP). Par ailleurs, le relevé de décision de la CAPN des TE du 2 mars est disponible.

Télécharger l'information sur la refonte de la grille des ATE [ici](#)

Le communiqué sur le futur régime indemnitaire [ici](#)

CAPN du 2 mars des TE : [Mobilités](#)

Situation des fonctionnaires en détachement dans l'AFB : Les fonctionnaires en détachement dans la futur AFB se voient actuellement clairement menacés au niveau des renouvellements des détachements. En effet, la vision des responsables des établissements est uniquement gestionnaire et le risque est réel que ces agents deviennent des variables d'ajustement. Les organisations syndicales ont donc interpellé le préfigurateur de l'AFB... Saura-t-il donner des garanties ?

Télécharger le courrier intersyndical [ici](#)

Chantier sur les personnels environnement : Le ministère avance sur son agenda sans prendre en compte les revendications des personnels. Une réunion a été organisée le 7 avril sur les différents sujets : sur la requalification des ATE en TE pour aller au-delà des 150 le sujet est renvoyé en octobre (le principal frein à la requalification des ATE en TE vient des établissements qui considèrent que les ATE doivent rester en catégorie C), rien de concret sur les promotions de B à A, sur la sortie de la précarité des personnels qui avait fait l'objet d'un courrier préalable de l'intersyndicale il n'y a pas eu de réponse probante, sur le quasi-statut des contractuels les problèmes de reclassement demeure en particulier pour les agents qui ne disposent pas à ce jour de quasi-statut (l'administration prend le risque de faire diminuer la rémunération des agents) et les primes ne feront l'objet d'aucun cadrage national. Plus que jamais la mobilisation est nécessaire.

Télécharger le compte-rendu intersyndical de la réunion du 7 avril [ici](#)

Le courrier de l'intersyndical sur la précarité [ici](#)

Déprécarisation loi Sauvadet : La loi déontologie a été publiée. Les critères d'éligibilité aux concours ont été modifiés et permettent à plusieurs nouveaux agents de passer les concours de déprécarisation. Toutefois, la loi n'a été promulguée qu'après la date limite d'inscription aux concours 2016 (à peine 10 jours d'écart). L'administration à ce jour refuse aux agents nouvellement devenus éligibles de présenter le concours 2016 et les renvoie au concours suivant. FO revendique que les inscrits devenus éligibles puissent présenter le concours 2016 ou qu'à défaut un nouveau concours soit organisé très rapidement : il serait incompréhensible qu'à 10 jours prêt des agents perdent 6 mois d'ancienneté.

Consulter l'amendement à la loi Sauvadet [ici](#)

Le courrier FO listant les questions et revendications sur la déprécarisation Sauvadet [ici](#)

Actualités Fonction Publique : Divers actualités sur la Fonction publique ont été mises en ligne

Tract sur le salaire des fonctionnaires [ici](#)

Le courrier unitaire sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique [ici](#)

Le communiqué FO sur la loi déontologie [ici](#)

Compte-rendu de la réunion Fonction publique sur le développement des compétences [ici](#)

Pour suivre toutes nos actualités :
<http://www.feets-fo-fp.fr>